

Pétrole et gaz du Canada—Loi

tation de ces ressources. Je me demande quel motif ils peuvent bien avoir pour ce faire et j'en déduis qu'ils sont probablement influencés par les problèmes actuels.

Toutefois, à mon avis, nous pouvons adopter une politique à long terme. Nous devrions penser à l'avenir à long terme du Canada. Quand nous envisageons de partager nos ressources aujourd'hui et dans le futur et quand nous songeons à assurer l'existence future du pays, nous ne devons pas oublier que le Canada peut étendre ses zones territoriales jusqu'à une limite de 200 milles au large de ses côtes. Nous devrions même le prévoir dans le bill C-48 et songer vraiment à l'avenir au lieu de refuser de voir plus loin que le bout de notre nez en pensant seulement à demain.

[Français]

Monsieur le président, si l'on veut parler des ressources au large des côtes connues à l'heure actuelle, j'aimerais quand même qu'on partage une information à l'effet que la Panarctic Oil, qui appartient à 45 p. 100 au gouvernement fédéral, a quand même commencé son exploitation, et qu'en 1979, le gouvernement fédéral, pour mettre en valeur le pétrole et le gaz naturel, a dépensé plus de 600 millions de dollars. Certaines provinces peuvent probablement dépenser une pareille somme, mais je serais très étonnée que la plupart des provinces puissent investir des sommes aussi considérables pour mettre en valeur le potentiel énergétique qui se trouve au large des côtes. C'est pourquoi je m'opposerai fermement à l'amendement du parti progressiste conservateur.

En effet, en m'inspirant des notes d'un discours du ministre des Finances (M. MacEachen) prononcé à la conférence Offshore Canada du *Financial Post*, à Halifax, le 23 juin dernier, j'aimerais rappeler certaines données de base d'un ministre qui vient d'une région côtière. Je cite:

Les perspectives encourageantes décelées au large de la côte atlantique pourraient apporter une contribution très importante au bilan énergétique du pays. Environ 5 trillions de pieds cubes de gaz et un milliard de barils de pétrole, au total, ont déjà été découverts au large du littoral de l'Atlantique. Selon les géologues fédéraux, cette zone est susceptible de contenir de 7.5 à 12.5 milliards de barils de pétrole et entre 70 et 125 trillions de pieds cubes de gaz. Cela représente près de 20 p. 100 de toutes les ressources connues et prévues du Canada en hydrocarbures, et près de la moitié de la quantité de pétrole et de gaz déjà découverte dans les provinces de l'Ouest.

A l'heure actuelle, monsieur le président, environ 150 puits ont été forés au large du littoral de l'Atlantique; au total quelque 900 millions de dollars ont été dépensés depuis le début du forage, et par contre, malgré tous ces efforts considérables, nous n'avons quand même pas encore réussi à exploiter des puits de pétrole dans cette région. Des recherches et en même temps l'aménagement de plates-formes sont effectués, nous pourrions bénéficier de ces ressources dans un avenir, je l'espère, très prochain. Selon le Programme énergétique national, on voit qu'en 1981 nous dépenserons encore 200 millions de dollars, et environ 400 millions de dollars en 1982. Des investissements de cette importance permettront à la région de l'Atlantique d'exploiter les terres du Canada situées dans la zone côtière. Par contre, si l'on considère l'expérience faite dans les pays européens, c'est-à-dire dans la mer du Nord, cela démontre que d'énormes investissements doivent être faits avant de pouvoir exploiter le potentiel de ces régions.

C'est pourquoi, monsieur le président, plutôt que d'avoir un esprit étroit, d'avoir déjà commencé à se chicaner sans même déjà avoir commencé l'exploitation sur le partage des ressources monétaires qui proviendront de ces ressources naturelles,

qui en fait ne sont même pas encore déclarées propriété propre du Canada, puisque, comme je l'ai cité précédemment, la zone côtière des 200 milles n'est pas encore déclarée en droit international terre canadienne comme telle, puisqu'elle ne le sera même pas dans l'option internationale, les traités internationaux, s'ils sont ratifiés, décréteront que les ressources pourront être la propriété du territoire côtier, mais que le territoire comme tel, le fonds sous-marin, n'appartiendra pas de façon définitive au territoire côtier.

Alors il me semble, comme on dit en bon québécois, qu'on fende les cheveux en quatre. A l'heure actuelle, pour le bénéfice de tous les Canadiens, à la suite des gestes extrêmement positifs posés depuis plus de 20 ans par le gouvernement canadien pour l'extension du territoire et surtout l'exploitation des ressources au large des côtes, le rôle dynamique qu'a joué le Canada en 1975 à la Conférence sur l'environnement, lorsque le Canada a effectivement commencé à faire ratifier par les pays l'extension de la zone côtière, nous devons nous réjouir plutôt que de commencer à pleurer sur notre sort, pensant que les ressources au large des côtes de l'Atlantique seront déjà la possession d'étrangers quand ces mêmes étrangers sont d'autres Canadiens.

Je crois que nous pouvons dans l'harmonie discuter de partage des ressources et des revenus de ces ressources. C'est dans un esprit positif que nous devons aborder ces questions. Je crois que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a consacré tous ses efforts pour trouver des solutions acceptables à tous les Canadiens, et comme Québécois, monsieur le président, j'implore cette assemblée de faire montre de générosité envers le partage de ces ressources que tous les habitants du monde entier peuvent nous envier. Monsieur le président, je ne connais pas de pays ayant une population aussi faible que celle du Canada qui puisse jouir d'un potentiel énergétique aussi important, et faire preuve d'un esprit parfois aussi étroit sur une question aussi importante. Notre avenir en dépend et, monsieur le président, je crois que la notion «terre du Canada» ne doit pas être une notion étroite mais une notion généreuse, et voilà pourquoi je recommande à mes collègues de voter contre l'amendement du parti progressiste conservateur.

[Traduction]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je voudrais commencer par commenter les propos que vient de tenir l'honorable représentante de Mercier (M^{me} Hervieux-Payette), et lui dire qu'aucun d'entre nous ne s'oppose au partage des ressources du Canada avec les Canadiens. Personne!

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je n'accepterai pas que l'on me dise: «En tant que Québécois, j'accepte volontiers de partager tout ce que j'ai avec les autres Canadiens». Tous les députés, de quelque région qu'ils soient, veulent tout partager avec leurs concitoyens. Ce qui nous empêche de partager les ressources du pays, c'est le conflit en matière de compétence et de propriété des ressources qui nous oppose.

● (1650)

Si notre pays retarde maintenant, c'est parce que le gouvernement fédéral refuse de reconnaître les règles de nos documents constitutionnels qui ont été établies en 1930 et qui accordaient les ressources aux provinces. Nous discutons main-